

A.T. IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 25 avenue Dauphine

45100 Orléans

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 05 FÉVRIER 2026

Le soussigné Axel TIRINTINO, demeurant 16 rue Daniel Mayer, 45100 Orléans,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société à responsabilité limitée A.T. IMMO, l'associé unique décide ce qui suit :

Article 1 – Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société :

Ancienne adresse :

25 avenue Dauphine

45100 Orléans

Nouvelle adresse :

89 rue Eugène Turbat

45100 Orléans

Ce transfert prendra effet à compter du 20 février 2026.

Article 2 – Modification des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'Article 4 des statuts est modifié et sera désormais rédigé comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé :

89 rue Eugène Turbat, 45100 Orléans.

Le reste des statuts demeure inchangé.

Article 3 - Formalités

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Orléans

Le 5 février 2026

Monsieur Axel TIRINTINO

